

POUR DONNER DES LEÇONS, ENCORE FAUT-IL MAÎTRISER LES SUJETS !

Encore un adage qui a dû échapper à certains de nos minoritaires, voire opposants.

Ainsi, sans contester précisément notre publication sur les impôts locaux et plus précisément la taxe foncière communale, ils rappellent qu'à cette taxe, purement communale, s'ajoutent des taxes supplémentaires, liées aux syndicats intercommunaux, à l'Agglomération, une taxe spéciale et enfin la GEMAPI.

Pour être complet et précis, rappelons que la taxe spéciale est liée aux travaux du Grand Paris (même si nous ne sommes de près ou de loin bénéficiaires de ces aménagements), et la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), une compétence naguère de la responsabilité de l'Etat et transférée aux collectivités locales naturellement sans aucune compensation financière.

Pour Soisy, les Syndicats intercommunaux sont le SCERGIS (Syndicat Cantonal d'Études, Réalisations et Gestion d'Installations Sportives) qui comprend les installations du complexe sportif Schweitzer et les terrains d'assiette du Collège Schweitzer **ainsi que le SIEREIG** (Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations d'Équipements d'Intérêt Général). Ce dernier syndicat a notamment la responsabilité du bassin de transport Valmy, soit 14 lignes de bus. Mais son cœur de métier reste la construction d'équipements destinés à accueillir des personnes porteuses de handicap.

Ce syndicat, pourtant très présents sur notre commune avec, pour l'essentiel, un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 55 places, un Centre d'Accueil de Jour (CAJ) de 45 places, un Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) occupant plus de 120 personnes, **semble inconnu de ces minoritaires**. C'est pour le moins regrettable, car si les communes de France, toutes choses étant égales par ailleurs, avaient cette même attention pour les personnes frappées de handicap que votre ville de Soisy, la situation nationale serait grandement améliorée.

Puisque ces minoritaires se targuent d'être précis, alors qu'ils le soient jusqu'au bout !

La taxe foncière de la commune de Soisy était de 37,17 en 2023 soit au global de 46,52, c'est-à-dire comme Saint Gratien.

En 2024, elle est de 36,65 soit une baisse de 0,52 points.

La taxe foncière de la commune de **Deuil-La Barre était de 38,37 en 2023** soit au global de 45,16. **w** et sera de 40,29 cette année pour la part communale soit une hausse de **1,92 points**.

La commune de Saint-Brice, citée par ces mêmes opposants, maintient son taux communal à 39,5. De ce point de vue, on pourra rappeler que cette commune possède des effectifs de Police Municipale inférieur de plus de 10 personnels à ceux de Soisy, soit une dépense annuelle de l'ordre de 650 000 €. **Et 650 000 €, à Soisy,**

c'est 5,4 points d'impôts. C'est le choix de la tranquillité publique, elle a un coût, mais, pour votre quotidien, elle n'a pas de prix.

Ainsi, aujourd'hui, et, encore une fois, toutes choses étant égales par ailleurs, **parmi ces quatre communes citées par ces opposants, la taxe foncière la plus basse - ou la moins élevée -, qu'elle soit simplement communale ou globale, est bien celle de Soisy.**

Notre équipe, Soisy Avenir, s'applique chaque jour à une politique prévoyante, économe des deniers publics en envisageant le long terme, tout en restant attentive au quotidien.

Nul ne peut nier combien les difficultés que la crise de la pandémie d'abord, les répercussions de la guerre en Ukraine ensuite, ajoutées aux plus habituels et prévisibles transferts de charges non compensés par l'Etat, **ont pesé sur la gestion des communes.**

Il a fallu maintenir le cap. Et comme nous le disons souvent, c'est par avis de tempête que se révèlent les bons capitaines et les bons équipages. Maintenir le cap c'est, ici à Soisy, continuer à assurer des services de qualité, s'adapter sans cesse à un environnement de plus en plus exigeant, continuer à progresser. Et cela dans un seul but : votre qualité de vie.

C'est toujours l'intérêt général des Soiséennes et Soiséens qui nous guide !

Cela suppose bien sûr d'être avant tout responsable, responsable et respectueux. Il est facile pour certains de voter les dépenses, de les trouver toujours insuffisantes, et, dans le même temps, de fustiger les recettes, pourtant nécessaires à l'équilibre, en les qualifiant d'exorbitantes. **En politique, cela a un nom, et ce nom c'est la démagogie.** Et l'Histoire, ancienne comme récente, nous enseigne les impasses de toutes natures, où cette démagogie conduit.

Réflexion, travail, projet, écoute, respect et sincérité : tels sont nos guides et principes pour continuer avec vous à toujours améliorer notre commune. Ils sont ceux de l'équipe municipale que nous voulons continuer à être pour vous.

Sincèrement à vous,

SOISY Avenir
VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Luc STREHAIANO, Christian THEVENOT, Bania KRAWIEZYK, Alain SURIE, Sylvain MARCUZZO, Patricia UMNUS, Michel VERNA, Florence MARY, Nicolas NAUDET, Anne JASON, François ABOUT, Anne-Marie BRASSET, Martine OZIEL, Christian DACHEZ, Maria-Emilia FAYOL DA CUNHA, Monique ROY, Christian POISSON, Alain MALNATI, Amédée DESRIVIERES, Pascale COGNE, Jean-Philippe DELUCHEY, Franck ZONTONE, Frank ZAKARIA, Rachida MEBREK, Eric FRANCINE, Jean STUDZINSKA